

FFSA

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE



*4^{ème} Slalom
Régional
de CALIGNAC*

10 & 11 juin 2017

FFSA

COUPE DE FRANCE **SLALOMS**

REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms. Il est vivement recommandé de se référer à la Charte des Slaloms, disponible dans les Ligues.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE GASCOGNE AGENAIS

Organise le **Dimanche 11 Juin 2017** avec le concours de **Passion Course Auto**

Sous le patronage de la Ville de **CALIGNAC**

Un Slalom dénommé : **4^{ème} SLALOM REGIONAL DE CALIGNAC**

Cette épreuve compte pour :

- Coupe de France des Slaloms 2017
- Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- Challenge des commissaires
- Challenge de l'ASA Gascogne Agenais

Le présent règlement a été enregistré par l'A.S.A. Gascogne Agenais sous le numéro **6** en date du **30/01/2017**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Aquitaine-Guyane sous le numéro **13** en date du **20/02/2017** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **173** en date du **20/02/2017**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs **COMBE Robert**.....Licence n°11108
Commissaires Sportifs : **FOURCADE Annie**.....Licence n° 15323
JEAN Philippe.....Licence n° 22816
Directeur de course **DESMOULINS Roger**.....Licence n° 4799
Directeur de Course Adjoint **BERGALONNE Jean Claude**.....Licence n° 234730
Commissaires Techniques Responsable **BRUN Michel**.....Licence n° 52526
Commissaires Techniques **FOURCADE Alexandre**.....Licence n° 28760
Commissaires techniques **LOUIS Alexandre**.....Licence n°237076
Chargés des relations avec les concurrents (CS) **FOURCADE Jean-François**.....Licence n° 8460
Chronométreurs (C au minimum) **PERRIER Jean-Pierre**.....Licence n°21244
DELMOND-DESMOULINS Colette.....Licence n° 48038

Médecin : **Dr MUNTEANU V.**

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **6 Juin 2017 à Minuit**

Publication de la liste des engagés le **8 juin 2017**

Vérifications administratives le **10 juin 2017 de 16 H à 19H**

Et le **11 juin 2017 de 7h30 à 9h15**

Lieu **Zone Artisanale du CAUDAN 47600 CALIGNAC**

Vérification techniques le **10 juin 2017 de 16h15 à 19h30**

Et le **11 juin 2017 de 7h45 à 9h30**

Lieu **Zone Artisanale du CAUDAN 47600 CALIGNAC**

Réunion de collège des Commissaires Sportif le **11 juin 2017 à 8h30**

Lieu **Zone Artisanale du CAUDAN 47600 CALIGNAC**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à **10h**

Essais non chronomètres le **11 juin 2017 de 8h30 à 10h00**

Essais chronométrés le **11 juin 2017 de 10h15 à 12h**

Briefing des pilotes (facultatif) le **11 juin 2017 - ZA CAUDAN 47600 CALIGNAC**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 13h

Course :

- ⑩ 1ère manche le 11 juin 2017 de 13h30 à 14h50
- ⑩ 2ème manche le 11 juin 2017 de 15h05 à 16h25
- ⑩ 3ème manche le 11 juin 2017 de 16h40 à 18h

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par le Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le **11 juin 2017 à 18h30 - Zone Artisanale de Caudan 47600 CALIGNAC**

Parc fermé final : **Zone Artisanale du Caudan 47600 CALIGNAC**

Podium le **11 juin à 18h30, Zone Artisanale du Caudan 47600 CALIGNAC**

Remise des prix le **11 juin à 19h, Zone Artisanale du Caudan 47600 CALIGNAC**

1.3P. VERIFICATIONS

Voir article 1.2P.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage :

Adresse Garage THOREL Avenue de la Marne 47520 LE PASSAGE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à **9h30**

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : Néant

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

« PASSION COURSE AUTO » Stéphane LALANNE
203 Rte de Rabanel
47450 COLAYRAC ST CIRQ
ou par mail : stephane@transports-lalanne.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1P. Aura été atteint, et au plus tard le 6 juin 2017 à 24h00.

Les frais de participation sont fixés à 85€, réduits à 75€ pour les concurrents licenciés à l'A.S.A. Gascogne Agenais.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **90** dont **20** peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de Côtes et Slaloms (voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes

4.2.7P. ECHAPEMENT

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de Côte et Slaloms.

⑩ Publicité obligatoire (non rachetable) Néant

⑩ Publicité optionnelle : Néant

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de **CALIGNAC** a le parcours suivant (voir plan en annexe)

Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.

La course se déroulera en 3 manches, 4 si le temps le permet.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ Dans l'enceinte de la ZA du CAUDAN

Arrivée Dans l'enceinte de la ZA du CAUDAN

Longueur du parcours : **1500 mètres**

6.5P PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à ZA du CAUDAN tous groupes confondus.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h, le 10 juin et 11 juin (D656) à 7h30

Les remorques devront être garées à Sur le parking dans l'enceinte de la ZA du CAUDAN

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2P.

6.7.P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- ⑩ pendant les essais et la course au parc départ (parc concurrents)
- ⑩ pendant les vérifications au parc des vérifications (parc concurrents)
- ⑩ pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, les permanences seront organisées.

Lieu **Zone artisanale CAUDAN. Le Samedi 10 juin 2017 de 14h00 à 19 h30 et le Dimanche 11 juin 2017 de 7h30 à 20h00**

Téléphone permanence n° 06 07 11 53 37

Centre de secours le plus proche : **Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) de Foulayronnes,**

Téléphone n° **05 53 48 95 00. Caserne des Pompiers de Nérac Tél. : 05 53 97 66 30**

Hôpital de proximité : **Centre Hospitalier de Nérac. Téléphone n° 05.53.97.61.00**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera distribué aux pilotes.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENELITES

- ⑩ Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 seconde
- ⑩ Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 secondes
- ⑩ Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés à **45mn maximum après l'arrivée du dernier concurrent, au Parc concurrents** et seront établis de la façon suivante :

- ⑩ 1 classement général,
- ⑩ 1 classement général féminin
- ⑩ 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- ⑩ 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classements : 1^{er} scratch.....100 Euros
2^{ème} scratch.....80 Euros
3^{ème} scratch.....50 Euros

GROUPES : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} : 1 Lot

CLASSES : 1^{er} : 30 Euros
2^{ème} et 3^{ème} : 1 Lot

FEMININE : 1^{ère} : 30€ + Fleurs (50 Euros si plus de 3)

10.2P. COUPES

Il sera attribué 1 coupe de la façon suivante :

Classements : 3 premiers scratch : 1 coupe
1^{er} de chaque groupe : 1 coupe
1^{er} de chaque classe : 1 coupe
1^{ère} Féminine : 1 coupe
1 commissaire tiré au sort

NB : Les prix sont cumulables (scratches + classes)
Préciser l'attribution des prix destinés au groupe Loisir : 1^{er} de groupe 1 Lot.

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2P.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2P.

PLAN DE SECURITE

- * Le public sera maintenu dans la zone public mention sur le plan du circuit
- * Le circuit sera muni de :
 - o 9 postes de Commissaires de Route, répartis sur l'ensemble du circuit.
Chaque Commissaire sera équipé, selon la réglementation FFSA de :
 - Drapeaux & matériel nécessaire
 - Extincteur
 - Liaison radio
 - o 1 ambulance :
 - Avec le personnel qualifié
 - o 1 véhicule de remorquage :
 - Pour le dégagement éventuel du circuit
 - o 1 médecin : Dr MANTEANU
 - o Coordonnées Drop Zone : 44°8'9,41N 0°23'55,41E

Les Pompiers de Nérac ont été informés par courrier qu'ils seront contactés par téléphone, si cela est nécessaire.